

Lettre de la reconstruction

C'était il y a un an...

Lundi 11 novembre 2019 à 11h52 : Le Teil était l'épicentre d'un séisme d'une magnitude 5.4

Ce lundi 11 novembre 2019, chacun profitait de la quiétude de cette journée fériée. La cérémonie était terminée depuis quelques minutes, chacun était rentré à son domicile. Peu avant midi, la terre s'est mise à trembler sous nos pieds : c'était un séisme de magnitude 5.4 situé seulement à quelques kilomètres de profondeur, proximité qui a justifié sa puissance.

En quelques secondes, les dégâts matériels, qu'ils soient publics ou privés, sont considérables. Heureusement il n'y a pas de morts, quelques blessés légers. Tous les habitants sont sortis seuls de chez eux, choqués.

Face à cette catastrophe, en quelques heures, la solidarité et l'entraide se sont mises en place. Tous les services des collectivités et de l'état se sont mobilisés.

Après l'effroi, le temps du bilan puis celui de la reconstruction.

Point de situation un an après jour pour jour avec la première édition de cette « lettre de la reconstruction ».

Edito : Olivier Peverelli, maire du Teil



« Ce 11 novembre 2020, cela fait un an que le séisme nous a tous touchés, de près ou loin. Si certaines situations se sont dénouées et que certains habitants ont pu retrouver leur logement, de trop nombreuses situations restent encore à régler.

Sur les 850 arrêtés pris sur les bâtiments privés, 604 ne sont pas encore levés. Pour les bâtiments publics, les études sont en cours et les travaux devraient débuter sur certains d'entre eux, sous peu. 200 millions d'euros de dégâts, des bâtiments à réparer, d'autres à démolir puis à reconstruire.

L'équipe « Agir en ville » qui nous accompagne dans la vision à court terme pour certains îlots mais aussi à long terme pour l'ensemble de la commune, arpente les rues et rencontre les habitants depuis plusieurs semaines. L'étude devrait nous être rendue en début d'année. Le plan partenarial d'aménagement signé en juillet fixe les objectifs et enjeux du projet de reconstruction du Teil et définit les engagements de chacun des partenaires.

L'équipe « bâtiment » des services techniques a été renforcée et nous avons fait appel au syndicat départemental d'aménagement et d'équipement de l'Ardèche pour nous accompagner dans la reconstruction.

J'apporte mon soutien à tous ceux qui sont en difficulté

aujourd'hui et je les invite à se rapprocher de tous les organismes compétents pour se faire accompagner dans leurs démarches, à commencer par le collectif des sinistrés.

La reconstruction est en marche, tout est mis en œuvre aujourd'hui, pour que nous nous relevions et que nous redevenions cette ville où il fait bon vivre. »

Edito : Françoise Souliman, Préfet de l'Ardèche



« Le 11 novembre 2019, les terres ardéchoises ont tremblé, bouleversant la vie des familles et des activités du Teil et des communes voisines. Ce séisme a entraîné une mobilisation exceptionnelle pour relever tous les défis : porter secours aux sinistrés, prodiguer un soutien quotidien,

assurer leur relogement, sécuriser les routes et les bâtiments, organiser le retour en classe des élèves, soutenir les entreprises touchées. L'ensemble des services de l'État sont présents depuis la 1ère heure aux côtés des sinistrés et des collectivités et continuent encore quotidiennement à les accompagner. L'heure est aujourd'hui à la reconstruction : l'Etat a engagé un dispositif innovant, le PPA (projet partenarial d'aménagement), qui mobilise tous les partenaires pour redynamiser Le Teil et en faire une « petite ville de demain » économique, exemplaire et attractive. »

Le séisme : quel impact financier pour notre commune ?

200 millions d'€ de dégâts sur l'ensemble de la commune

Le séisme survenu le 11 novembre 2019 a lourdement impacté les finances de la ville.

Le budget 2020 a été voté à un niveau jamais atteint par la Commune. De 2018 à 2020, le budget global de la commune a tout simplement doublé, passant de 12 à 24 millions d'euros. Cela correspond à une progression de 33% pour la section de fonctionnement et de 260% pour celle de l'investissement.

Le tableau qui suit, retrace un certain nombre de dépenses strictement imputables au séisme. Certaines ont d'ores et déjà été engagées, d'autres le seront sur la période 2020-2023.

Les dépenses liées au séisme

Elles s'élèvent à **12 615 747€**, voici ci-dessous le reste à charge une fois déduit les aides de l'assurance, Etat, Région, Communauté de communes et Département.

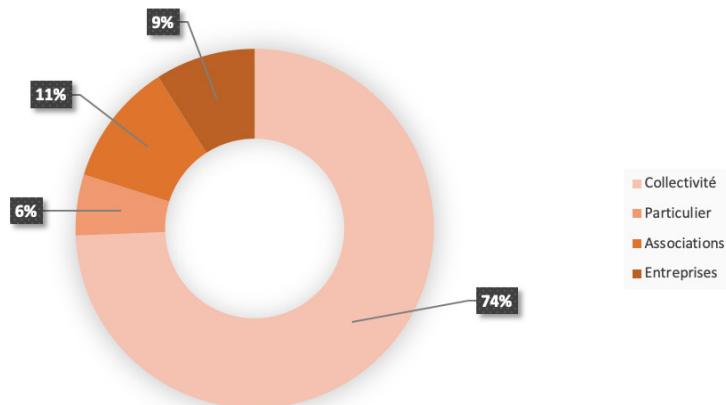
Fonds soutien d'urgence aux sinistrés	85 147
Location école modulaires Frayol et Mélas 6 mois	100 000
Sécurisation voies publiques et commerces	30 000
Aides à la réhabilitation des logements privés (OPAHRU)	265 000
Voiries séisme	322 200
Eglise du centre	180 000
Mairie	399 167
Ecole du centre	548 500
Cimetière séisme	13 700
Ecole de Mélas	348 204
Eglise de Mélas	260 000
Acquisition démolition bar de Mélas	350 000
Recrutement de 4 agents séisme	250 000
TOTAL des dépenses	3 151 918€

Dépenses restant à charge de la commune

De plus, la commune se voit impactée d'une perte fiscale de 250 000€ en 2020 par rapport aux 850 immeubles sous arrêtés qui ont été déclassés.

Pour nous aider à faire face à ces dépenses, des dons sont parvenus de toute la France.

Les dons et leurs origines



Trésors Public : 1 378 442 €

Mécén'Ardèche : 107 326 €

CCAS : 85 147 €

Total : 1 570 915 €

Ces dons couvrent 50% du reste à charge des coûts directement liés au séisme. Il reste donc 50% à la charge de la commune.

Soutien au relogement des sinistrés

De nombreux ménages accompagnés

Face à l'ampleur des demandes, le Maire, le Préfet et le Président du Conseil départemental avaient décidé de mettre en place une cellule pour répondre à toutes les demandes des habitants, dès le lendemain du séisme : démarches administratives, aides sociales, accompagnement pour le relogement pérenne ou semi-pérenne, aide psychologique... De nombreuses personnes avaient ainsi pu être prises en charge et accompagnées rapidement.

Début janvier et jusqu'en octobre dernier, elle s'est transformée en « cellule de relogement des sinistrés », mise en place dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), pilotée par le Préfet de l'Ardèche.

Durant 10 mois, elle s'est attelée à trouver des logements, tant dans le parc privé que public, pour reloger les personnes sinistrées et notamment sortir au plus vite, les familles hébergées durant plusieurs semaines dans des campings de la région.

245 familles relogées

123 ménages accompagnés pour leur relogement
par la cellule

dont 30 ménages aidés dans le cadre de demandes
d'aides financières.

15 ménages aidés uniquement dans le cadre de
demandes d'aides financières.

850 immeubles frappés d'arrêtés d'évacuation

Le point sur la situation un an après

Suite au séisme, **850 arrêtés d'évacuation d'immeubles privés ont été pris par la commune**. Un an après, début novembre 2020, **seuls 246 arrêtés ont fait l'objet d'une levée** après constat de la réalisation de travaux de sécurisation et réparation.

La situation avance très lentement du fait des difficultés pour les particuliers à conclure des accords avec leurs assureurs et par la suite à identifier des entreprises en capacité de réaliser les travaux.

Face à ce constat, la commune a souhaité s'appuyer sur le collectif des « sinistrés du 11 novembre » de manière à les soutenir dans leurs démarches administratives et juridiques.

Comment obtenir une aide financière pour mes travaux ?

► Où s'adresser ?

Des conseils gratuits et personnalisés pour les propriétaires occupants, locataires, bailleurs, investisseurs ou futurs accédants.

L'équipe de SOLiHA vous accueillent sur rendez-vous au
82 rue de la République à Le Teil
(à partir du 1er janvier 2021 au 4 boulevard Jean Jaurès) :

Mercredi de 13h00 à 18h00
Jeu de 8h30 à 13h00

Pour une prise de rendez-vous ou toutes demandes
d'informations complémentaires :

renovationseisme@ardecherhonecoiron.fr
04.75.79.04.70

(mercredi de 8h30 à 12h30 et jeudi de 13h30 à 17h30)

Comment lever un arrêté ?

Pour lever l'arrêté qui interdit d'habiter votre logement
(démarche à réaliser par le propriétaire)

► Lieu :

demande auprès des services techniques - 37 avenue de
l'Europe - entrée par le gymnase Chamontin

► **Téléphone** : 04 75 92 22 26 (demander Stéphanie Bué)

► Horaires :

Du lundi au mercredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 17h00

► Documents à apporter :

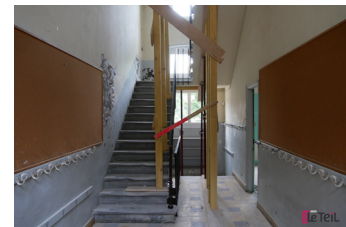
rapport d'expertise et factures des travaux réalisés

Une action exceptionnelle de rénovation des logements
privés et des façades est lancée avec une nouvelle opération
programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) qui durera 5
ans.

Au total, ce seront 10 millions d'euros d'aides (Etat,
Communauté de communes, Commune), sous forme de
subventions qui pourront être versées aux propriétaires
teillois.

Aide apportée par la commune :
265 000 €

Quelques travaux en cours :



- Destruction du bar
Le Mélassien

- Ecole de Mélas

- Quartier Robespierre

L'avancée de l'ensemble des travaux sera présentée dans la
prochaine lettre

Le collectif des sinistrés du séisme

Un accompagnement primordial pour tous les sinistrés

L'association rassemble des bénévoles qui recensent, identifient et fédèrent les personnes tant physiques que morales dont le patrimoine a été affecté par des désordres suite au séisme. Pour accompagner au mieux les dossiers des sinistrés, de nombreux appuis entourent l'association : professeurs en droit des assurances, anciens experts, experts d'assurés, acteurs du bâtiment, experts structure, juristes...

Presque un an après son lancement, en janvier 2020, le Collectif rassemble aujourd'hui plus de 727 adhérents. L'association accompagne ces derniers individuellement dans leurs différentes démarches.

La situation des sinistrés en quelques chiffres - 1 an après :

- 70% des dossiers non réglés avec les assurances
 - 30% des dossiers bouclés
 - 40% en discussion
 - 30% n'a pas avancé

Pour contacter le collectif des sinistrés

► Site internet : www.collectif-sinistres-seisme.fr

► Page facebook : @collectif pour les sinistrés du séisme

► Adresse mail : collectifseisme@gmail.com

Zoom sur le projet partenarial d'aménagement (PPA)

Un PPA a été signé cet été en Préfecture avec tous les partenaires.

Ce projet d'envergure nationale permet :

- la participation de l'Etat à des projets d'aménagement complexes,
- d'accélérer les procédures administratives d'aménagement et d'urbanisme,
- de donner une visibilité au projet, à l'échelle nationale.

Ce projet se concrétise au travers d'un contrat qui réunit plusieurs entités : l'Etat, la Commune, la Communauté de communes, l'Anah, l'ANRU, la Banque des territoires, Action Logement, le Département, Ardèche Habitat, EPORA et le Pays d'Art et d'Histoire.

Il fixe les objectifs et enjeux du projet de reconstruction du Teil et définit les engagements de chacun des partenaires.



Sa première action ? **Le lancement de l'étude urbaine avec le groupement « Agir en Ville »** : à l'échelle de la commune elle va permettre de définir une stratégie de développement et de reconstruction.

L'équipe de «Agir en ville» composée d'urbanistes, de spécialistes de l'aménagement des espaces publics, du bâti, du commerce et de l'économie, de la concertation... nous aide à donner des perspectives pour les habitants et pour la Ville, en prenant en compte les enjeux écologiques, les modes de déplacement, la qualité de vie dans tous les quartiers, le patrimoine tout en associant les habitants aux décisions qui seront prises. Après le choc et la situation difficile dans laquelle nous sommes, nous devons faire de ce séisme une opportunité pour répondre aux défis des villes de demain. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu avec les habitants et les acteurs de la ville ces dernières semaines.

Merci à l'équipe municipale et à l'ensemble des agents fortement mobilisés.

Merci aux services de l'Etat et à toutes les collectivités et organismes qui nous accompagnent.

Merci à tous ceux qui nous ont apportés une aide financière.

Merci à l'ensemble des bénévoles du collectif des sinistrés.

Tous ensemble, nous parviendrons à nous reconstruire !

Merci !

#toustelloistoussolidaires